



C.I.P.S

Confédération Internationale de la Pêche Sportive

fondée en 1952

Rome-Budapest, le 4 Octobre 2016

Aux

- Fédérations Nationales CIPS
- Organisations nationales CIPS
- Fédérations Internationales CIPS
- Messieurs les Membres du Praesidium
- Messieurs les Membres du Collège des Auditeurs aux comptes CIPS

Convocation du 38^{ème} Congrès de la CIPS

Conformément à la décision prise au cours de l'Assemblée Générale de Setubal du 16 avril 2016, je convoque le 38^{ème} Congrès de la CIPS à Prague, République Tchèque, les 27-29 avril 2017 à:

HOTEL INTERNATIONAL PRAGUE

Koulova 15 · 160 00 Praha 6 · Czech Republic
Tel +420 296 537 283 www.internationalprague.cz

Le Congrès sera organisé par la Český Rybářský Svaz (Fédération Tchèque des Pêcheurs) Nad Olšinami 282/31, 100 00 PRAHA 10, Tél.: (+420) 274 811 751, Fax : (+420) 274 811 754 ; email : rada@rybsvaz.cz; web : www.rybsvaz.cz.

Le programme vous sera envoyé dans le plus bref délai.

Je vous rappelle aussi que:

- Suivant le Règlement Intérieure (Article 6, paragraphe 2), les propositions à soumettre au Congrès devront être envoyées au *Praesidium* via le Secrétariat Général de la C.I.P.S. au moins 4 (quatre) mois à l'avance par lettre ou par email recommandés avec accusé de réception :

Secrétariat Général de la Confédération Internationale de la Pêche Sportive
Viale Tiziano, 70 - 00196 Roma - Tel. + 39 06 8798 0514 - Fax + 39 06 87980087
segreteriainternazionale@fipsas.it cipssecretariat@cips-fips.com office@cips-fips.com

Siège social - Viale Tiziano, 70 - 00196 Roma - Tel. +30 06 87980514 - +33 06 87980517 - Fax +33 06 87980087
segreteriainternazionale@fipsas.it cipssecretariat@cips-fips.com

Membre de l'Association des Fédérations Internationales de Sports (Sport Accord)
Member of the General Association of International Sports federations (Sport Accord)



C.I.P.S.

Confédération Internationale de la Pêche Sportive

fondée en 1952

- l'ordre du jour et les propositions parvenues vous seront communiqués avant le 27 Février 2017;
- tout adhérent a le droit de participer au Congrès avec un délégué pour chaque fédération internationale à laquelle il est affilié;
- je demande chaque fédération de communiquer les noms de leurs délégués **30 jours au moins avant** l'ouverture;
- je vous rappelle également que pour avoir le droit de vote:
 - a) les fédérations ou organismes nationaux doivent être à jour de leur cotisation;
 - b) le délégué devra détenir une procuration de sa propre fédération ou organisme national;
 - c) si une fédération membre se trouve dans l'impossibilité de participer au Congrès, il doit en informer par écrite le Praesidium et il peut se faire représenter par un autre membre; ce dernier devra être porteur d'une procuration écrite. Aucun Membre ne peut représenter plus d'un autre Membre absent.
 - d) les fiches de candidatures aux postes de Président, Vice-président et Trésorier à soumettre à l'attention du Praesidium, toutes compilées seront envoyées avec l'ordre du jour, et devront parvenir au Secrétariat General au moins 40 jours avant la date du Congrès. Les candidatures devront être accompagnées de l'accord écrit de la Fédération du candidat.

A mon nom et des Membres du Praesidium, j'ai le plaisir de saluer tous les dirigeants et les associés des fédérations.

Ferenc SZALAY
Président de la CIPS